

En exercice : 59

Présents : 57

Votants : 59

Séance du 7 avril 2026

Le sept avril Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 31 mars 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ

SAINT AIGNAN S/ROË
SAINT ERBLON
SAINT MARTIN DU LIMET
SAINT MICHEL DE LA ROË
SAINT POIX
SAINT QUENTIN LES ANGES
SAINT SATURNIN DU LIMET
SENONNES
SIMPLÉ

TRIDON Fabrice, GEUSSELIN Stéphanie, titulaires
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CLAEREBOUT Évelyne, titulaire
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
SORIEUX Vanessa, titulaire
VALLÉE Jean-Luc, titulaire
TISON Hervé, BECQUET Vincent, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, DOREAU Jean-Sébastien, GAUMÉ Willy, BERTHOMÉ Anna, titulaires
BRETON Robert, titulaire
BUDES de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, LANVIERGE Quentin, RAGARU Edit, LAIRY Lionel, MÉVITE Anne, titulaires
HINCELIN Marie-Noëlle, GOUPILLAT Daniel, titulaires
GOHIER Odile, titulaire
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
GAROT Rémi, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
JULIOT Thierry, titulaire
JOUFFLINEAU Chantal, BELOUARD Guillaume, titulaires
CHABOT Hervé, titulaire
MÉZIÈRES Hervé, titulaire,
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, DAMOUR Anne-Marie, titulaires
BONNIER Stéphane, titulaire.
RESTIF Vincent, titulaire
LEFÈVRE Laurent, ROGER-COUSIN Priscilla, GENDRY Hugues, titulaires
PELLUAU BIANCHI Alexandre, PROD'HOMME Tanguy, LE GUENNEC Aurélie, BALOCHE Dorinne, titulaires
GUILLET Vincent, PELTIER Alexandra, titulaires
JONCHERAY Quentin, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
ROGER Steve, titulaire
POIRIER Bruno, titulaire
BARREAU Anthony, titulaire

Étaient excusés : MANCEAU Laurence (Cossé-le-Vivien), CHAUVIN Maxime (Ballots),

Étaient absents : Aucun

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

MANCEAU Laurence a donné pouvoir à GAUMÉ Willy

CHAUVIN Maxime a donné pouvoir à CLAEREBOUT Evelyne

Secrétaire de Séance : Élu M. Vincent BECQUET, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260407-DELIB20260484-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2026

Affichage : 15/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET 2026-04/84 : AFFAIRES GÉNÉRALES



Séance du : 7 avril 2026

**OBJET 2026-04/84 : AFFAIRES GÉNÉRALES
ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS ET COMPOSITION DU BUREAU**

En application des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT (applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L.5211-2 du CGCT), **M. Christophe LANGOUËT**, Président, rapporte que les Vice-président(es) sont élus au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (art L.5211-1 et L.2122-7 du CGCT).

Vu la délibération n° 2026-04/83 en date du 7 avril 2026 portant création de 11 postes de Vice-président(es),

M. Christophe LANGOUËT, Président, invite le Conseil communautaire à procéder au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

ÉLECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Il a été procédé sous la présidence de **M. Christophe LANGOUËT**, élu président, à l'élection du **premier vice-président**.

Après un appel de candidature, il a été procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

- **M. Dominique GUINEHEUX** présente sa candidature.
- **M. Clément BEUCHER** présente sa candidature.

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Votants / 59
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	59
A DEDUIRE : (article L.65 du code électoral) bulletins déclarés Blancs	- 0
(article L.66 du code électoral) bulletins déclarés Nuls	- 2
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	= 57
Majorité absolue	29

Ont obtenu :

M. Clément BEUCHER.....	trente et une Voix31.....
M. Dominique GUINEHEUX.....	vingt-six Voix26.....

M. Clément BEUCHER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

M. Alexandre PELLUAU BIANCHI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé sous la présidence de **M. Christophe LANGOUËT**, élu président, à l'élection du **quatrième vice-président**.

Après un appel de candidature, il a été procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

- **M. Richard CHAMARET** présente sa candidature.

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Votants / 59	
	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	59
A DEDUIRE :	(article L.65 du code électoral) bulletins déclarés Blancs	- 6
	(article L.66 du code électoral) bulletins déclarés Nuls	- 2
	RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	= <u>51</u>
	Majorité absolue	26

Ont obtenu :

M. Richard CHAMARET cinquante Voix50....
M. Dominique GUINEHEUX une Voix1.....

M. Richard CHAMARET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé sous la présidence de **M. Christophe LANGOUËT**, élu président, à l'élection du **cinquième vice-président**.

Après un appel de candidature, il a été procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

- **M. Pierrick GILLES** présente sa candidature.

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Votants / 59	
	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	59
A DEDUIRE :	(article L.65 du code électoral) bulletins déclarés Blancs	- 0
	(article L.66 du code électoral) bulletins déclarés Nuls	- 0
	RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	= <u>59</u>
	Majorité absolue	30

A obtenu :

Mme Stéphanie GEUSSELIN une Voix1.....
M. Pierrick GILLES cinquante-huit Voix58....

M. Pierrick GILLES ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé sous la présidence de **M. Christophe LANGOUËT**, élu président, à l'élection du **sixième vice-président**.

Après un appel de candidature, il a été procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

- **M. Philippe GUIARD** présente sa candidature.

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Votants / 59
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	59
A DEDUIRE : (article L.65 du code électoral) bulletins déclarés Blancs	- 2
(article L.66 du code électoral) bulletins déclarés Nuls	- 1
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	= <u>56</u>
Majorité absolue	29

Ont obtenu :

M. Philippe GUIARD cinquante-cinq Voix55.....
Mme Nadine MARTIN-FERRÉ une Voix1.....

M. Philippe GUIARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé sous la présidence de **M. Christophe LANGOUËT**, élu président, à l'élection du **septième vice-président**.

Après un appel de candidature, il a été procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

- **M. Gaétan CHADELAUD** présente sa candidature.

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Votants / 59
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	59
A DEDUIRE : (article L.65 du code électoral) bulletins déclarés Blancs	- 9
(article L.66 du code électoral) bulletins déclarés Nuls	- 4
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	= <u>46</u>
Majorité absolue	24

Ont obtenu :

M. Gaétan CHADELAUD quarante-quatre Voix44.....
M. Dominique COUËFFÉ une Voix1.....
Mme Nadine MARTIN-FERRÉ une Voix1.....

Ont obtenu :

M. Dominique COUËFFÉ.....	deux Voix2.....
M. Dominique GUINEHEUX	une Voix1.....
Mme Marie-Noëlle HINCELIN.....	une Voix1.....
Mme Nadine MARTIN-FERRÉ.....	une Voix1.....
Mme Edit RAGAGU	trente-huit Voix38.....
M. Hervé TISON	une Voix1.....

Mme Edit RAGARU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée vice-présidente et a été immédiatement installée.

ÉLECTION DU DIXIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de **M. Christophe LANGOUËT**, élu président, à l'élection du **dixième vice-président**.

Après un appel de candidature, il a été procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

- **M. Jean-Eudes GAUBERT** présente sa candidature.

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Votants / 59	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		59
A DEDUIRE : (article L.65 du code électoral) bulletins déclarés Blancs	-	9
(article L.66 du code électoral) bulletins déclarés Nuls	-	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	=	50
Majorité absolue		26

Ont obtenu :

M. Jean-Eudes GAUBERT.....	quarante-huit Voix48.....
Mme Odile GOHIER	une Voix1.....
M. Hervé TISON	une Voix1.....

M. Jean-Eudes GAUBERT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU ONZIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite sous la présidence de **M. Christophe LANGOUËT**, élu président, à l'élection du **onzième vice-président**.

Après un appel de candidature, il a été procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

- **M. Hervé MÉZIÈRES** présente sa candidature.
- **M. Dominique GUINEHEUX** présente sa candidature.

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Votants / 59	
	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	59
A DEDUIRE : (article L.65 du code électoral) bulletins déclarés Blancs	-	0
(article L.66 du code électoral) bulletins déclarés Nuls	-	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	=	<u>59</u>
Majorité absolue		30

Ont obtenu :

M. Dominique GUINEHEUX vingt-deux Voix22.....
M. Hervé MÉZIÈRES trente-sept Voix37.....

M. Hervé MÉZIÈRES ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

Composition du bureau

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT :

Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Les membres du bureau sont élus selon les modalités prévues à l'article L.2122-7.

Après avoir créé le nombre de postes des Vice-président(es) de la Communauté de Communes du Pays de Craon, conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. Christophe LANGOUËT**, Président propose aux membres du Conseil communautaire que le Bureau soit composé du Président et des 11 Vice-Présidents élus. Il précise que l'élargissement du Bureau sera étudié ultérieurement après débat en Conférence des Maires.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

Présents : 57

Votants : 59 (par le jeu des pouvoirs)

A L'UNANIMITÉ (59 votants)

⇒ **FIXE** la composition du Bureau telle que proposée, soit :

- Président – 1
- Vice-président(es) – 11

⇒ **VALIDE** la constitution par élections du Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Craon, comme suit :

Nombre de membres : 12

- Membres élus du Bureau :
 - LANGOUËT Christophe
 - BEUCHER Clément
 - LANVIERGE Quentin
 - PELLUAU BIANCHI Alexandre
 - CHAMARET Richard
 - GILLES Pierrick
 - GUIARD Philippe
 - CHADELAUD Gaétan
 - BALOCHE Dorinne
 - RAGARU Edit

→ GAUBERT Jean-Eudes

→ MÉZIÈRES Hervé

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 9 avril 2026

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,



Vincent BECQUET

